

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA TÉNARÈZE**

-----0-----

SÉANCE ORDINAIRE DU 25 septembre 2013

L'an deux mille treize, le 25 septembre à 18 heures, le CONSEIL COMMUNAUTAIRE, légalement convoqué, composé de 66 membres en exercice, s'est assemblé à la Salle de Réunion de la Communauté de Communes, Quai Laboupillère à Condom (Gers), sous la présidence de Monsieur Jean-Claude PEYRECAVE, Président de la Communauté de Communes de la Ténarèze.

ÉTAIENT PRÉSENTS: Bernard GALLARDO remplacé par sa suppléante Françoise MARTINEZ, Christian TOUHÉ-RUMEAU, Maurice BOISON, Claude CLAVERIE, Xavier FERNANDEZ, Francis DUPOUY, Guy SAINT-MÉZARD, Michel LABATUT, Serge MARITAN, Bernard ROZES, Bernard BOURROUSSE, Martine LABORDE-NOYER, Bernard LÉBÉ, Pierre DULONG remplacé par son suppléant Henri DOUSSAU, Patrick BATMALE, Daniel BELLOT remplacé par son suppléant Lucien CASTELLA, Christian DUFFAU, Paul CAPÉLAN, Michel MESTÉ, Carole BALAGUER remplacée par son suppléant Jean CAUBOUÉ, Nicolas DARCANGE, Hélène DELPECH, Pierre ESQUERRÉ, Marie-José GOZE, Dominique LAFONT, Henry LUCHET, Jacques MORLAN, Benoît OMNES, Bernard PIS, Robert POURROUQUET, Jean-François ROUSSE représenté par Ghislaine DEYRIS, Pierrette SÉGAT, Chantal VERZENI.

ABSENTS EXCUSÉS: Jean-Yves GEISSER, Patrick DUBOS, Jean-François SOPÉNA, Raymonde BARTHE, Mario SPAGNOLI, Etienne BARRÈRE, Nicolas MÉLIET, Patricia ESPÉRON, Huguette CARLES, Malcolm CARROLL, Edouard DONA, Jean-Louis DUBUC, Joël DUBOUCH, Fabrice LACOMBE,

ABSENTS : Guy AUBERT, François BAQUÉ, Marie-Laure BEZIN, Bernard BORDIGNON, Philippe BOYER, Roland CLAVERIE, Thierry COLAS, Hervé COLLIN, Denis DECLOCHEZ, Philippe DUFOUR, Jean-Marie GILLOT, Michel LAFFARGUE, Wilfried LUSSAGNET, Bernard MARSEILLAN, Michel MAZZONETTO, Pierre MOREL, Jacqueline ROBUTTI, Carine SAMPIÉTRO.

ONT DONNÉ PROCURATION :

SECRÉTAIRE: Nicolas DARCANGE.

OBJET : MISE EN PLACE DE NOUVELLES PRATIQUES DE GESTION ENVIRONNEMENTALE

Monsieur le Président rappelle la délibération en date du 16 décembre 2011 portant « Nouvelles pratiques de gestion environnementale » qui prend acte de l'attribution du marché au groupement représenté par l'association Arbre & Paysage 32 et de l'avis favorable du comité de pilotage, et qui approuve le plan de financement de l'opération.

Monsieur le Président précise que cette opération est phasée comme suit :

Tranche ferme : 2012 – 2013

Tranche conditionnelle 1 : 2014

Tranche conditionnelle 2 : 2015

Monsieur le Président expose que les deux premières années de ce programme aussi appelé « Eau & Biodiversité en Pays d'Armagnac » et mené en partenariat avec la Communauté de Communes du Bas Armagnac, a apporté satisfaction à l'ensemble des acteurs et partenaires. Au cours des années 2012 et 2013, le projet a pu prendre forme et se structurer par le biais d'actions diverses :

- Mise en place de l'effort de communication (site internet, brochures...)
- Fauchage raisonné en bord de voirie
- Définition de zones expérimentales de « Régénération Naturelle Assistée »
- Interventions de sensibilisation auprès des jeunes publics...

Au terme de la tranche ferme du marché, il convient de permettre la poursuite de cette opération par l'affermissement de la tranche conditionnelle n°1, selon le plan de financement ci-dessous :

Dépenses		
Tranche conditionnelle 1 (2014)		32 960,00
Total € H.T.		32 960,00
Recettes		
Europe – Fonds Leader	44,00%	14 502,40
Conseil Régional de Midi-Pyrénées	12,00%	3 955,20
Conseil Général du Gers	20.18%	6 650.00
Autofinancement (Communautés de Communes de la Ténarèze et du Bas-Armagnac)	23.82%	7 852.40
Total € H.T.	100,00%	32 960,00

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE :

- **OUI** l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré à l'unanimité,

-**AUTORISE** l'affermissement de la tranche conditionnelle n°1 du marché « Nouvelles pratiques de gestion environnementale » ;

-**APPROUVE** le plan de financement ci-dessus ;

-**AUTORISE** le Président à effectuer toutes les démarches, à signer tous les documents et à prendre toutes les mesures pour mener à bien cette opération.

Pour extrait conforme le 30 septembre 2013.

Le Président de la Communauté
de Communes de la Ténarèze,
Conseiller Régional,
Maire de Blaziert,

Jean-Claude PEYRECAVE